

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BRUGES - ZI de Bordeaux Fret - Rue de Strasbourg - Cession d'un terrain  
communautaire de 20 255 m<sup>2</sup> environ à la Société LETOILE - Décisions**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Jean LETOILE, représentant la Société Létoile dont le siège social est à Bruges, 17 Rue Pierre Andron, qui désire acquérir un terrain d'environ 20 255 m<sup>2</sup> situé rue de Strasbourg, dans la partie Nord de la ZI de Bordeaux Fret à Bruges.

La Société Létoile est une entreprise spécialisée dans la transformation et la vente de produits métallurgiques. Implantée depuis 1999 dans le centre urbain de Bruges, dans un environnement ne permettant pas de favoriser son développement, cette société souhaite se délocaliser pour se repositionner sur un territoire adapté.

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment à usage d'entrepôts, de découpe, et de bureaux, avec une partie show-room, soit au total une superficie bâtie de 6 000 m<sup>2</sup> environ.

Cette entreprise, qui emploie au total 31 salariés en CDI, prévoit trois recrutements supplémentaires pour répondre au développement de son activité.

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Mairie de Bruges.

En raison de la proximité du terrain avec la Réserve Naturelle de Bruges, et pour préserver les espaces de reproduction de certaines espèces rares de tortues (cistudes), une partie de l'emprise cédée est inscrite en zone « non aedificandi », pour une superficie de 3 835 m<sup>2</sup> environ.

Afin de tenir compte de cet aspect, la vente du terrain s'effectuera sur la base de deux niveaux de prix :

- la partie constructible d'une superficie de 16 420 m<sup>2</sup> environ est cédée au prix de 22€ H.T le m<sup>2</sup>, soit un prix H.T de 361 240€ pour la surface considérée
- la partie « non aedificandi » d'une superficie de 3 835 m<sup>2</sup> environ, est cédée au prix de 11€H.T le m<sup>2</sup>, soit un prix H.T de 42 185€ pour la surface considérée.

Le coût total de la cession s'élève à 464 359.89€ T.T.C, dont 60 934.89€ de T.V.A.

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (communiqué n°2010-075V2158 en date du 12 juillet 2010).

Afin de concrétiser l'engagement de la Société Létoile, Monsieur Jean LETOILE a signé une convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux le 14 octobre 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** Le Code de l'Urbanisme

**VU** Le Cahier des Charges de Cession des Terrains de la ZI de Bordeaux Fret, à Bruges

**VU** Le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 2006/0535 du 21 juillet 2006

**VU** La convention signée par Monsieur Jean LETOILE le 14 octobre 2010

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

La demande formulée par la Société Létoile, et l'intérêt présenté par son projet qui lui permet d'envisager le développement de ses activités, il est proposé la cession d'un terrain communautaire représentant environ 20 255 m<sup>2</sup> à la Société Létoile,

**DECIDE**

**Article 1 :**

La cession d'un terrain d'environ 20 255 m<sup>2</sup> sis rue de Strasbourg, ZI de Bordeaux Fret à Bruges, parcelles cadastrées AB 81p et AB 50p, soit 16 420 m<sup>2</sup> constructibles au prix de 22€ H.T le m<sup>2</sup> et une partie « non aedificandi » pour environ 3 835 m<sup>2</sup> au prix de 11€ H.T le m<sup>2</sup>, est consentie à la Société Létoile ou à tout autre personne physique ou morale pouvant se substituer à elle, pour un montant total T.T.C de 464 359.89€, le montant de la T.V.A sur marge s'élevant à 60 934.89€.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y rapportant éventuellement.

**Article 3 :**

Le montant de la recette sera inscrit au budget de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 29 DÉCEMBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 29 DÉCEMBRE 2010</b></p>
---

M. JEAN-CHARLES BRON